



## ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES FONCTIONNAIRES DU CADRE ETAT ET TERRITORIAL

Indiquez uniquement les enfants à votre charge ayant moins de 20 ans au 1er mars 2016

NOM - Prénoms	Date de naissance	Observations (*)
1		
2		
3		
4		
5		
6		

(\*) Préciser études ou apprentissage, handicapé

**signalé**

Joindre **OBLIGATOIREMENT** un **CERTIFICAT DE SCOLARITE** pour tout enfant scolarisé afin d'éviter la cessation de **paiement des prestations familiales**.

***NB** : les agents soumis à séjour doivent produire l'avis d'imposition 2015 ou la déclaration des revenus 2014 (les allocations familiales des agents contractuels sont versée par la CAFAT)*

### POUR LES ENFANTS EN COURS DE SCOLARISATION EN METROPOLE

Les prestations familiales sont suspendues au 30 septembre 2016.

Pour éviter toute interruption, fournir un certificat de scolarité au plus tard le 20 septembre 2016.

## CHOIX DU BENEFICIAIRE DES ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016

A compléter par les personnes mariées, vivant en couple/ayant conclu un PACS, divorcées ou séparées

Il est désigné d'un commun accord comme attributaire des allocations familiales à compter du

le père     la mère .....

Signature du père obligatoire    ET    Signature de la mère obligatoire

**signalé**

Le conjoint qui ne perçoit pas les prestations familiales doit **IMPERATIVEMENT** fournir **L'ATTESTATION DE NON PERCEPTION** établie par son employeur, la CAF ou la CAFAT sauf :

- si déjà fournie en 2014 et 2015
- pour les couples rémunérés par le vice-rectorat (public)

Tout agent percevant les allocations familiales par la CAFAT, titularisé ou nommé stagiaire doit fournir **UN CERTIFICAT DE RADIATION** des Prestations familiales de la CAFAT afin de pouvoir bénéficier de celles versées par le Vice-Rectorat.

## ALLOCATIONS PRENATALES ET DE MATERNITE

Fonctionnaires du cadre territorial et résidents du cadre Etat : les allocations sont versées sur présentation des 5 volets constitutifs du carnet de grossesse et de maternité qui doit être demandé à l'appui de la transmission de la déclaration de grossesse.

Agents soumis à séjour : Le vice-rectorat se substitue aux Caisses d'Allocations Familiales. Aux fins de l'ouverture des droits en Nouvelle-Calédonie, produire les formulaires CAF consultables et téléchargeables sur le site internet dédié ; la reconduction de ces prestations (droits acquis en métropole ou en Nouvelle-Calédonie) est soumise par la suite à la transmission annuelle de la déclaration des revenus imposables de l'année N-2.

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je déclare sur l'honneur que les renseignements portés par mes soins sur ce document sont exacts et sincères
- Je m'engage à renouveler immédiatement cette déclaration à l'occasion de toute modification :
  - a) de ma situation ou éventuellement de celle de mon conjoint ;
  - b) le cas échéant, de la situation de mes enfants et des avantages familiaux auxquels ils ouvrent droit (octroi ou suppression d'avantages, cessation ou reprise de paiement).
- et à fournir toute pièce justificative afférente

TOUTE FAUSSE DECLARATION OU OMISSION, ENTRAINANT UN PAIEMENT INDU, PEUT DONNER LIEU A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES VOIRE DES POURSUITES JUDICIAIRES (NONOBTANT L'OBLIGATION DE REMBOURSER LE MONTANT DU

*- Je certifie avoir pris connaissance de la circulaire du 21 JANVIER 2016 jointe et je prends note que toute demande transmise hors délai ou incomplète ne pourra donner lieu à régularisation que dans les délais prévus par la réglementation afférente.*

A ....., le ...../2016

Signature